

A propos de l'utilisation non réglementaire, par certains professionnels, des produits phytosanitaires sur l'île

L'observation, sur plusieurs années, de l'action d'un herbicide sur l'herbe des accotements des routes et chemins de l'île, du fait de la dérive du produit lors de l'épandage a, dans certains cas, fait soupçonner une utilisation non réglementaire de produits phytosanitaires et donc, à risque pour le public.

L'épandage de produit phytosanitaire est interdit par vent supérieur à 19km/h, pour limiter la dérive du produit hors de la parcelle et donc limiter le risque de contamination humaine.

Le fabricant du glyphosate, dans ses précautions d'emploi, recommande de ne pas entrer sur une parcelle traitée pendant les 6 heures après traitement, délai impossible à respecter si l'épandage est fait négligemment sur un espace public.

Cette année, deux constatations d'épandage par grand vent avec contamination des passants, ont confirmé la réalité du problème.

Quatre signalements « Sentinelles de la nature » de France Nature Environnement pour épandage d'herbicide sur la voie publique et au bord de fossés, ont été transmis au guichet unique Phytosignal (dispositif régional de recueil et prise en charge des signalements liés à des épandages de pesticides) qui a confirmé le caractère non réglementaire et transmis aux services de l'état, pour rappel au syndicat agricole, des règles de bon usage des produits phytosanitaires.

Rencontre entre France Nature Environnement Vendée, Vivre l'île 12 sur 12 et la Coopérative agricole

Un article paru dans Ouest France (octobre 2022) révélant une utilisation de plus de 20 tonnes de produits phytosanitaires sur la commune de Noirmoutier en 2020, a constitué un traumatisme pour le milieu agricole. Cet article s'est basé sur des chiffres de vente de produits phytosanitaires datant de 2 ans, fournis par le ministère.

Voici les informations communiquées par le directeur et des agriculteurs coopérateurs et un aperçu de nos échanges :

Depuis 2 ans, sous l'impulsion des jeunes agriculteurs, l'usage de produits phytosanitaires a été notablement réduit, principalement par l'arrêt du basamid (herbicide, fongicide et nématicide). Ce produit irritant et à l'odeur caractéristique était répandu au printemps.

Information confirmée par un nouvel article de Ouest France.



Plusieurs axes d'action pour réduire l'usage des produits :

- Remplacer la variété de pomme de terre « charlotte » par une variété résistante au nématode, mais sensible au mildiou

Rotation des cultures sur 20% des surfaces

- Couverture végétale : sorgho qui apporte des minéraux ; 70% des surfaces
- Désinfection des sols à la vapeur, sur 15 cm de profondeur seulement, ce qui préserverait la vie microbienne du sol. L'utilisation du gasoil pour la machine, sera remplacée par de l'huile végétale ou des pellets
- Pour le désherbage, le glyphosate semble toujours d'actualité

Démarche de progrès environnemental :

- Réduction de 75% de l'usage du glyphosate entre 2020 et 2023
- Développer les techniques alternatives aux produits de synthèse
- Augmenter les surfaces ZRP (zéro résidu de pesticides)
- Augmenter les couverts végétaux
- Charte locale de voisinage : pas de traitement les jours fériés, respect des distances vis à vis des habitations (5m ou 3m avec buse)

Nous avons insisté sur l'importance qu'ils communiquent avec le public : par exemple, informer sur les traitements prévus.

Lors de cette rencontre, les responsables de la Coopérative ont souhaité une demande d'intervention du président de FNE Vendée, pour qu'il appuie la demande d'exonération d'interdiction du plastique pour l'emballage des produits alimentaires, faite par la coopérative. Pas d'autre solution actuellement pour éviter le verdissement des pommes de terre primeur. Un essai d'emballage papier n'a pas empêché le verdissement des pommes de terre. La Coopérative s'engage à poursuivre les recherches pour un produit d'emballage plus écologique et pour un recyclage maximum des plastiques de couverture des pommes de terre primeur.

Lorsqu' on parcourt la plaine agricole à vélo, l'été, il arrive de recevoir de l'eau d'arrosage des cultures. Cette eau vient du lagunage de la station d'épuration de la Salaisière. A la question posée du risque à être arrosé en même temps que les pommes de terre.... Il a été répondu que l'eau d'arrosage était de « qualité baignade ». Réponse un peu rassurante, mais il n'est quand même pas conseillé d'aller se baigner dans la lagune de la Salaisière ! Notre interrogation : cette qualité « baignade » des eaux est-elle évaluée au moyen d'indicateurs microbiologiques (bactéries) analysés dans le cadre d'un contrôle sanitaire organisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ?

Conclusion :

Les observations de cet hiver semblent montrer une réduction des épandages de glyphosate sur la voie publique.

Nous ne savons pas pour les autres produits.

Nous espérons qu'à la suite des signalements phytosignal, certains agriculteurs de l'île de Noirmoutier vont améliorer leur pratique d'épandage pour plus de respect du public.

La vigilance est à maintenir.

Autre information :

Lors d'une rencontre avec la directrice du service « eau et nature » de la direction départementale des territoires et de la mer, nous avons eu l'information de la création, dans chaque brigade de gendarmerie, d'un poste de gendarme spécialisé dans le traitement des atteintes à l'environnement. A ce jour, nous ne savons pas si ce « gendarme vert » pour Noirmoutier est arrivé.

Voici ce qu'on ne veut plus voir à Noirmoutier :



Réponse du Guichet Unique Phytosignal détails

Vanessa PENISSON

lundi 23 janvier 2023 à 9H30

réception

alain.andromaque@xxxxx.fr PHYTOSIGNAL

Monsieur,

Les signalements envoyés au Guichet Unique Phytosignal concernant des épandages de produits phytosanitaires en date du 9 et 17 janvier 2023 ont été pris en compte et gérés par les services compétents.

A la suite de l'investigation menée, il a été constaté des débordements par rapport à la parcelle, sur des accotements routiers sans fossés, et sur des linéaires respectifs de 20 et 80 mètres pour les deux premiers signalements.

L'Arrêté en vigueur en Vendée portant interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques précise qu'aucune application de produits phytopharmaceutiques ne doit être réalisée sur et à moins de :

- 5 mètres des plans d'eau, mares, sources, puits et forages
- 1 mètre des avaloirs, caniveaux, bouches d'égout, collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert et bassins de rétention.

La distance à respecter par rapport au fossé de bord de route est d'1 mètre, qu'il soit en eau ou non, s'il ne figure pas sur la carte IGN.

Les services de l'Etat vont se rapprocher du syndicat des producteurs de pommes de terre afin de faire un rappel concernant les bonnes pratiques et la réglementation concernant l'application des produits phytopharmaceutiques.

Restant à votre écoute,

Cordialement,

Le Guichet Unique Phytosignal

Dernière minute : action de Vivre l'île 12 sur 12 en faveur d'un usage plus encadré des produits phytosanitaires sur l'île.

L'association a transmis quatre signalements (par Phytosignal) d'usage non réglementaire de produits phytosanitaires par certains agriculteurs de l'île.

A la suite de ces signalements, l'agence régionale de santé de Vendée vient de réunir la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), Polleniz (gère les signalements), la direction départementale des territoires et de la mer, France Nature Environnement et « Vivre l'île 12 sur 12 ».

Dans le cadre du plan local unique santé social de l'île de Noirmoutier (PLUSS), il a été décidé une rencontre avec le président de la communauté de communes et la coordinatrice du futur PLUS, puis dans un deuxième temps une rencontre avec le bureau et le directeur de la coopérative agricole.

Le but est d'accompagner la coopérative agricole dans sa démarche, déjà engagée, de maîtrise et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Nous vous tiendrons informés après ces deux rencontres.